

# La réforme de la loi de 1990 Mise en oeuvre

Présentation aux acteurs de la psychiatrie - 6 juillet 2011



### Mise en œuvre

Le calendrier

Les outils



#### Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Info Ministère Santé

(Nº Indigo) 0 820 03 33 33)

0,12 euro TTC/min

Govert du lundi au samedi de 9h00 à 19h00

#### Le calendrier



#### Le calendrier de la loi

- Adoptée le 22 juin 2011
- Publiée au JO aujourd'hui 6 juillet
- Applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2011 :
  - Date impérative fixée par le conseil constitutionnel le 26 novembre 2010
  - Confirmée par le conseil constitutionnel le 9 juin 2011
- Des dispositions transitoires :
  - Intégration progressive des patients admis avant le 1<sup>er</sup> aout dans le nouveau dispositif



### Les dispositions transitoires

 Seules les mesures prises entre le 23 et le 31 juillet 2011 sont concernées sont concernées par le contrôle à J+15

- Les mesures antérieures ne sont concernées que par le contrôle à J+6mois.
  - Le JLD doit statuer avant l'expiration de la plus prochaine des échéances successives de 6 mois suite à l'admission



- Prévoir la transformation des sorties d'essai en programme de soin
  - Pas de saisine automatique du JLD pour ces patients
- Recenser les patients qui, à la date du 1<sup>er</sup> août, seront hospitalisés en continu depuis plus de 6 mois
  - attention prévoir la saisine au moins 6 jours avant
    - HC depuis le 2 février 2011 : JLD au 1<sup>er</sup> août maxi
      => Saisine le 26 juillet 2011 maxi
    - HC depuis le 2 août 2010 : JLD au 1<sup>er</sup> août 2011 maxi
      => Saisine le 26 juillet 2011 maxi
  - Un passage devant le JLD peut être organisé courant juillet, pour éviter de traiter ces cas en août



- Prévoir l'organisation du contrôle J+15 pour les mesures HO/HDT qui interviendront entre le 23 et le 31 juillet 2011 (hors sorties d'essai)
  - admission le 23 juillet 2011 : JLD le 6 août maxi
  - admission le 31 juillet 2011 : JLD le 14 août maxi



- Repérer les cas particuliers
  - Patients en UMD ou qui l'ont été depuis moins de dix ans, pendant une année au moins
  - Patients qui sont en HO irresponsabilité pénale, ou qui l'ont été depuis moins de 10 ans
  - ⇒Pour le J15 : préparer la **constitution du collège**, dont l'avis sera joint à l'envoi de la saisine JLD. Attention délai 5 jours
    - patient admis le 23 juillet 2011 : JLD le 6 août maxi
      - ⇒Saisine envoyée le 31 juillet maxi
      - ⇒Collège convoqué le 26 juillet maxi
    - patient admis le 31 juillet 2011: JLD le 14 août maxi
      - ⇒Saisine envoyée le 8 août maxi
      - ⇒Collège convoqué le 3 août maxi



- Repérer les cas particuliers (suite)
  - ⇒Pour le J6mois : idem
    - patient admis le 2 fév 2011 : JLD le 1<sup>er</sup> août maxi
      - ⇒Saisine envoyée le 26 juillet maxi
      - ⇒Collège convoqué le 21 juillet maxi
    - patient admis le 2 août 2010: JLD le 1er août maxi
      - ⇒Saisine envoyée le 26 juillet maxi
      - ⇒Collège convoqué le 21 juillet maxi



#### Les décrets

- 2 Décrets en préparation publiés mi-juillet simultanément
  - Décret sur les droits :
    - contenu du programme de soins,
    - désignation et fonctionnement du collège
    - fonctionnement des UMD, durée de séjour en UMD prise en compte pour les dispositions spécifiques
    - forme de la demande du tiers,
    - CDSP



#### Les décrets

- 2 Décrets en préparation publiés mi-juillet simultanément (suite)
  - Décret procédure judiciaire :
    - Procédure en cas de recours facultatif
    - Procédure pour le contrôle systématique à j+15 et j+6mois
- Décret à l'automne :
  - Décret sur la convention suivi réinsertion



#### Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Info Ministère Santé

(Nº Indigo) 0 820 03 33 33)

0,12 euro TTC/min

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 19h00

#### Les outils



#### Une adresse internet

www.loipsy2011.sante.gouv.fr

- Les textes
- Le vademecum
- Les outils :
  - Fiches de procédure
  - Documents modèle
  - HOPSY
- Foire aux questions



# Des fiches sur les points-clé

- Fiches accessibles sur le site internet d'ici 3ème semaine de juillet :
  - Procédure saisine JLD
  - Dispositions transitoires :
    - repérage des patients dont la situation doit faire l'objet d'un examen par le JLD début août
    - passage des sorties d'essai en autre forme de prise en charge
  - Déroulement de l'audience, notamment visioconférence
  - Droits des patients
  - Les certificats (rythme et qualité des certificateurs)



### Documents-modèles

- Nouveaux documents-modèles accessibles sur le site internet d'ici fin juillet :
  - Arrêtés préfectoraux
  - Décision du directeur d'établissement
  - Document type pour saisir le JLD



## Autres outils à votre disposition

 Fiche pratique sur l'utilisation d'HOPSY web et les procédures hors HOPSY avant mise en exploitation de la nouvelle version du logiciel (2012)

 Tableau d'aide aux calculs des délais de saisine du JLD (outil Excel)